



*Commission de la culture, de l'éducation et de la communication*

**UNE ORIENTATION REUSSIE POUR TOUS LES ELEVES**

**Conclusions de la mission d'information sur l'orientation scolaire**

présidée par M. Jacques-Bernard MAGNER (Socialiste et républicain – Puy-de-Dôme),  
sur le rapport de M. Guy-Dominique KENNEL (Les Républicains – Bas-Rhin)



Près de deux ans après le vote de la loi sur la refondation de l'école, sur la proposition de sa présidente Mme Catherine Morin-Desailly (UDI-UC – Seine-Maritime), la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a décidé de se pencher sur l'une des grandes problématiques transversales du système éducatif, l'orientation des élèves au cours de leur scolarité. En mai 2015, elle a créé une mission d'information sur l'orientation scolaire, composée de 15 membres et présidée par M. Jacques-Bernard Magner (Socialiste et républicain – Puy-de-Dôme) et dont le rapport a été établi par M. Guy-Dominique Kennel (Les Républicains – Bas-Rhin). Après plus d'une année de travaux, d'auditions et de déplacements, la mission d'information publie ses conclusions le 29 juin 2016.

\*

À bien des égards, l'orientation cristallise les tensions présentes au sein du système éducatif, dont elle reflète l'architecture complexe et les contradictions : le constat d'une orientation par l'échec, formulé en 2008 par le Haut Conseil de l'éducation, demeure d'actualité.

En effet, l'orientation se résume bien souvent à une suite de décisions ponctuelles prises à l'occasion des classes « palier ». Fondée sur les résultats scolaires obtenus dans les matières générales, l'orientation consiste en une répartition des élèves dans des filières strictement hiérarchisées et compartimentées. Elle s'assimile à une forme de tri social, tant les déterminismes et les stéréotypes sont puissants. L'accès à une information de qualité sur les parcours scolaires et les procédures d'affectation demeure très inégal, pénalisant les familles les plus éloignées de la culture scolaire. L'affectation, qui répartit les élèves entre les différentes formations, conduit parfois à des orientations subies, alimentant le sentiment d'échec et le décrochage scolaire.

Les résultats décevants du système éducatif – faible insertion des diplômés de l'enseignement professionnel et échec massif en licence universitaire, où certains élèves sont orientés sans perspective de réussite – conduisent à s'interroger sur l'efficacité du processus d'orientation.

**Le rapport élabore des recommandations pour insuffler une nouvelle ambition à l'orientation scolaire, afin que celle-ci procède d'un choix éclairé de l'élève et constitue la mise en œuvre d'un projet personnel, répondant à ses aspirations et permettant une insertion professionnelle épanouissante.**

## ***I. Une nouvelle ambition pour l'orientation : des objectifs clairs, une organisation simplifiée***

### **1. Clarifier les objectifs du système éducatif**

- **L'insertion professionnelle des diplômés : un objectif à réaffirmer**

Les objectifs principaux du système éducatif sont aujourd'hui purement académiques, calculés en termes de taux d'obtention du diplôme d'une classe d'âge (80 % au baccalauréat, 60 % dans l'enseignement supérieur, dont 50 % niveau licence et 25 % au master). L'insertion professionnelle des diplômés doit être pleinement intégrée dans les objectifs du système éducatif.

- **L'orientation « tout au long de la vie » : un objectif à concrétiser**

La survalorisation du diplôme initial est souvent considérée comme un « mal français ». L'enseignement supérieur doit développer son offre à l'attention des actifs pour permettre une qualification tout au long de la vie active, au rythme et selon les besoins de chacun. Les entreprises doivent également mieux accompagner leurs salariés dans cette démarche.

### **2. Simplifier l'organisation des acteurs de l'orientation**

- **Transférer aux régions le réseau Information Jeunesse et les CIO**

Pour donner plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité au dispositif d'orientation tout au long de la vie, le rapport propose de transférer aux régions le réseau Information Jeunesse ainsi que les centres d'information et d'orientation (CIO). Les conseillers d'orientation-psychologues bénéficieraient d'un droit d'option entre le maintien au sein du CIO ou la réaffectation au sein d'un réseau d'établissements.

- **Donner aux enseignants toute leur place dans le conseil en orientation**

Bien que le conseil en orientation des élèves soit inscrit parmi les missions statutaires des enseignants, ces derniers percevant une indemnité spécifique (l'ISOE) à ce titre, il est exercé de manière très inégale, la charge reposant principalement sur les professeurs principaux des classes « palier ». Le rapport propose ainsi de renforcer la formation initiale et continue des enseignants en la matière et de valoriser la fonction de professeur principal.

## ***II. Faire de l'orientation choisie et réussie une des priorités du système éducatif***

Une orientation réussie est d'abord une orientation choisie et élaborée par l'élève lui-même. Cela doit se traduire par un changement sémantique : l'élève n'est plus orienté mais il s'oriente.

### **1. Un parcours progressif dont chaque élève doit être l'acteur**

- **Prévoir un horaire dédié pour la mise en œuvre du parcours Avenir**

En application de la loi du 8 juillet 2013, le parcours Avenir (ex-PIIODMEP) est mis en œuvre depuis la rentrée 2015. S'il constitue un progrès notable, sa place dans les emplois du temps est compromise par l'absence d'horaire dédié. L'option de découverte professionnelle 3 heures (DP3), qui constitue le cadre actuel de la plupart des activités, sera supprimée à la rentrée 2016. Seul subsistera l'EPI « Monde économique et professionnel », alors que se multiplient les parcours transversaux : PEAC, parcours citoyen, etc. Il convient ainsi d'assurer au parcours Avenir un horaire dédié, qui serait entièrement fongible à l'échelle de l'année scolaire ou du cycle.

- **Repenser les modalités des séquences d'observation en milieu professionnel**

Si l'intérêt du « stage de troisième » est reconnu de tous, ses limites sont nombreuses : ponctuel, insuffisamment préparé et exploité, très inégal selon le milieu social, trop long au regard des tâches confiées. Sa place et ses modalités doivent être repensées : le rapport propose de multiplier les immersions brèves au collège (trois fois deux jours, par exemple) et d'introduire un stage plus long au lycée général et technologique.

- **Prendre en compte d'autres critères que les seuls résultats académiques**

L'orientation et l'affectation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle, ne tiennent pas compte de la motivation de l'élève ou des qualités requises pour exercer tel ou tel métier, mais sont déterminées essentiellement par les notes obtenues. Il convient de repenser l'évaluation pour prendre en considération les compétences et la motivation des élèves, ainsi que leur aptitude à réussir dans les différentes filières.

- **Retarder le choix des spécialités**

Le développement des classes de seconde professionnelle à spécialisation progressive, tournées vers un champ professionnel plutôt que centrées sur un métier particulier, permet d'éviter d'enfermer les élèves dans des spécialités limitées.

- **Mieux associer les parents d'élèves, dans une véritable démarche de coéducation**

L'expérimentation du « dernier mot » aux familles n'a pas bouleversé l'orientation en fin de troisième mais a donné lieu à un renforcement du dialogue avec les familles. Il convient de donner à l'élève et à sa famille le choix de son orientation à la fin du collège, mais cela exige un travail d'accompagnement et de médiation en direction des parents d'élèves, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire. Cela doit passer par l'instauration, dès la classe de sixième, de rendez-vous réguliers entre l'élève, ses parents et l'équipe éducative.

- **Faciliter les transitions**

Une orientation efficiente nécessite de faciliter les transitions entre les filières de formation, par le développement de formations préparatoires, permettant davantage de parcours « montants ». Le lycée polyvalent doit, dans cette perspective, devenir la norme en matière d'organisation, afin de favoriser les changements fluides et informels, mais aussi la mixité sociale et scolaire.

## **2. Une affectation plus juste et plus transparente**

- **Une offre de formation rationalisée et plus réactive**

L'offre foisonnante de diplômes professionnels très spécialisés rend l'évolution de la carte des formations et l'orientation des élèves plus difficiles. Elle est également source de coûts importants. Le rapport prône donc une réduction du nombre de spécialités et la rénovation de la composition et du fonctionnement des commissions professionnelles consultatives.

- **Des procédures d'affectation plus transparentes**

Si l'informatisation des procédures d'affectation – AFFELNET et Admission post bac (APB) – constitue un réel progrès, le rapport propose d'aller plus loin dans la transparence des procédures : publicité du barème et de la pondération des critères d'AFFELNET ; publication du code source d'APB, appelé à devenir un outil d'information sur les voies de formation et les métiers, disponible dès la classe de première.

- **Améliorer l'orientation vers l'enseignement supérieur**

Afin de mieux informer les futurs étudiants sur les débouchés de chaque diplôme, le rapport propose qu'APB intègre les taux de réussite et d'insertion de toutes les formations. Le renforcement des liens entre lycées et établissements d'enseignement supérieur est également attendu, afin de permettre une transition douce entre deux univers qui s'ignorent encore largement. Le rapport propose enfin la création d'une année de césure post bac afin de laisser le temps à ceux dont le projet professionnel n'est pas encore établi de le mûrir *via* des stages en milieu professionnel.

- **Une sélection juste vers l'enseignement supérieur**

Totalement opposé au principe du tirage au sort, le rapport préconise l'édiction de prérequis transparents et affichés dans APB pour l'accès à toutes les formations à effectifs limités. Il demande également la généralisation des commissions d'orientation du supérieur dans toutes les académies afin d'effectuer un travail de repérage et d'orientation plus fin et plus efficace.

### **III. Approfondir les relations avec le monde économique pour une orientation et une formation professionnelle plus efficaces**

#### **1. Valoriser réellement la formation professionnelle et l'apprentissage**

- **Mettre en avant toutes les réussites**

Pour changer les représentations de l'enseignement professionnel, le rapport propose que soient menées des campagnes d'information et de découverte, mettant en avant les réussites des élèves de la voie professionnelle et des apprentis.

- **Développer et encourager la mixité des parcours et des publics**

Afin de rendre l'apprentissage et la voie professionnelle plus complémentaires, il convient de développer les parcours mixtes, alliant formation en alternance et sous statut scolaire. Le rapport propose d'encourager la mixité des publics au sein des enseignements, réunissant ainsi dans une même classe des apprentis et des élèves sous statut scolaire, voire des adultes en formation continue.

- **Favoriser la mobilité des lycéens professionnels et des apprentis**

Afin de permettre à chacun d'accéder à la spécialité de son choix, même si celle-ci est loin de son domicile, le rapport préconise de favoriser la mobilité des élèves. Cela passe par une meilleure information des élèves et de leurs familles sur les possibilités de transport et de logement, mais également par une offre d'internat ciblée et la majoration des bourses en cas de mobilité. Les apprentis doivent également pouvoir bénéficier de l'ensemble des droits étudiants.

#### **2. Associer davantage le monde économique**

- **Favoriser une meilleure connaissance mutuelle de l'école et de l'entreprise**

La culture des enseignants relative au monde économique est encore trop limitée. Stage en milieu professionnel obligatoire pour les enseignants, présence d'un représentant du monde professionnel au sein des conseils des ESPÉ, généralisation des opérations de connaissance mutuelle enseignants/entreprises constituent les principales préconisations du rapport en la matière.

- **Renforcer la présence du monde professionnel dans les établissements**

Le monde professionnel n'entre quant à lui que timidement dans les établissements. Le rapport propose que ces derniers fassent plus systématiquement appel aux parents d'élèves et aux PME locales pour préparer les élèves et les étudiants à l'orientation. Dans les lycées, cette participation du monde professionnel à la vie de l'établissement pourrait aller jusqu'à confier la présidence du conseil d'administration à un représentant du monde économique.



**Commission de la culture,  
de l'éducation et de la  
communication**

**MISSION D'INFORMATION  
SUR  
L'ORIENTATION SCOLAIRE**

Secrétariat de la commission  
15 rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06  
Téléphone : 01.42.34.23.23  
[secretariat-afcult@senat.fr](mailto:secretariat-afcult@senat.fr)

Présidente de la commission  
Catherine MORIN-DESAILLY  
Sénatrice de Seine-Maritime  
Groupe UDI-UC



Président de la mission  
Jacques-Bernard MAGNER  
Sénateur du Puy-de-Dôme  
Groupe Socialiste  
et républicain



Rapporteur  
Guy-Dominique KENNEL  
Sénateur du Bas-Rhin  
Groupe Les Républicains



Étaient membres de cette mission d'information : M. Pascal Allizard, Mmes Maryvonne Blondin, Corinne Bouchoux, M. Jean-Claude Carle, Mmes Nicole Durantou, Françoise Férat, Brigitte Gonthier-Maurin, MM. Guy-Dominique Kennel, Claude Kern, Mmes Mireille Jouve, Françoise Laborde, Claudine Lepage, Vivette Lopez, M. Jacques-Bernard Magner et Mme Danielle Michel.